



DELIBERATION N°2023/11/124 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

Décision modificative n°2 relative au Budget Principal

Séance du 8 novembre 2023

Date de convocation : 2 novembre 2023

Membres en exercice : 37

24 présents – 33 votants

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président - Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente - Eric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président - Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président - Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente – Leila AMROUT, 1^{ère} Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Carole CALBA, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Elisabeth MICHALSKI, Rachida OUJEDDOU, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, André MEGIAS, Jean-Louis MEIZONNET, Rodolphe RUBIO, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Jean-Paul GERAUD a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Mylène CAYZAC a donné procuration à Véronique BENEZET
- Farouk MOUSSA a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Bruno PASCAL a donné procuration à Jean DENAT
- Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Katy GUYOT

Absents

Nadia BELAOUNI – Jérémy PEREDES – Jean-François THOMAS – Christophe TICHET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Joël TENA**EXPOSE**

Par délibération N° 2023/03/33 du 29 mars 2023, les élus communautaires ont adopté le Budget Principal 2023.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable de la Communauté de Communes de Petite Camargue, il est nécessaire d'effectuer des écritures comptables (provisions, admission en non-valeur, amortissement subvention) préconisées par le Service de Gestion Comptable de Vauvert (SGC). Par ailleurs, le contentieux qui oppose la CCPC à M. FRAMENT nécessite la provision de crédits.

Des dépenses et des écritures comptables non prévues en section de fonctionnement et d'investissement nécessitent d'adopter une décision modificative.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires prévus sur l'exercice 2023, du fait :

En section de fonctionnement :

- De la constitution d'une provision pour dépréciation à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans constatés, soit 15 000 €.
- D'admettre en non-valeur les créances non recouvrées antérieures à 2015 pour un montant de 71 475.26 €.
- De provisionner pour le contentieux qui oppose la CCPC à M. FRAMENT à hauteur de 31 251.02 € conformément au jugement du Tribunal Administratif.
- D'amortir une subvention de 2008 d'un montant de 2 500 € (recettes).

Ces dépenses et recettes supplémentaires seront financées par la diminution du chapitre 023 – Virement à la section d'investissement d'un montant de 115 226.28 €

En section d'investissement :

- D'amortir une subvention de 2008 d'un montant de 2 500 € (dépenses).
- De la diminution du chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement d'un montant de 115 226.28 €.

Ces dépenses et recettes supplémentaires seront financées par la diminution de l'opération d'investissement n° 320 – Zone Industrielle d'un montant de 117 726.28 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023/03/33 du 29 mars 2023 relative à l'adoption du Budget Principal 2023 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, Mutualisation et attribution des fonds de concours » du 23 octobre 2023 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 25 octobre 2023 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- d'ENTERINER la décision budgétaire modificative n° 2 du budget principal ;
- d'APPROUVER après prise en compte des nouvelles propositions la présentation suivante du budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2023 + DM N°1	INTITULE	MONTANT DM N° 2	BP + DM N° 2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011 – Charges à caractère général	7 089 982.96 €		0 €	7 089 982.96 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	7 364 435.04 €		0 €	7 364 435.04 €
014 – Atténuation de produits	4 754 230.96 €		0 €	4 754 230.96 €
65 –Autres charges de gestion courante	2 251 472.09 €	Non-valeur D1/65/6541/FIN/FIN	+ 71 475.26 €	2 322 947.35 €
66 – Charges financières	227 000 €		0 €	227 000 €
67 – Charges exceptionnelles	6 300 €		0 €	6 300 €
68 – Dotation aux amortissements et provisions	0 €	Contentieux M. FRAMENT D1/68/6815/FIN/FIN	+ 31 251.02 €	-
68 – Dotation aux amortissements et provisions		Provisions D1/68/6817/FIN/FIN	+ 15 000 €	46 251.02 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE LA SECTION	21 693 421.05 €		+ 117 726.28 €	21 811 147.33 €
023 – Virement à la section d'investissement	2 914 671.23 €	D2/023/FIN/FIN	- 115 226.28 €	2 799 444.95 €
042 – Opérations d'ordre transf. entre sections	304 856.39		0 €	304 856.39 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE LA SECTION	3 219 527.62 €		- 115 226.28 €	3 104 301.34 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 912 948.67 €		+ 2 500 €	24 915 448.67 €

CHAPITRE	BP 2023 + DM N°1	INTITULE	MONTANT DM N° 2	BP + DM N° 2
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
042 – Opérations d'ordre transf. entre sections	15 000 €		2 500 €	17 500 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE LA SECTION	15 000 €		0 €	17 500 €
002 – Résultat reporté	2 572 148.67 €			2 572 148.67 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 912 948.67€		+ 2 500 €	24 915 448.67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	BP 2023 + DM N°1	INTITULE	MONTANT DM N° 2	BP + DM N° 2
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Opération n° 320 – Zone Industrielle	1 946 900 €	D1/320/2111/DEVE/DEVE	- 117 726.28 €	1 829 173.72 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE LA SECTION	11 656 852.34 €		- 117 726.28 €	11 539 126.06 €
040 – Opérations d'ordre transf. entre sections	15 000 €		+ 2 500 €	17 500 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE LA SECTION	15 000 €		+ 2 500 €	17 500 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 671 852.34 €		- 115 226.28 €	11 556 626.06 €

CHAPITRE	BP 2023 + DM N°1	INTITULE	MONTANT DM N° 2	BP + DM N° 2
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
TOTAL RECETTES REELLES DE LA SECTION	6 439 403.87 €			6 439 403.87 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	2 914 671.23 €	R2/021/FIN/FIN	- 115 226.28 €	2 799 444.95 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE LA SECTION	3 219 527.62 €		- 115 226.28 €	3 104 301.34 €
002 – Résultat reporté	2 012 920.85 €			2 012 920.85 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 671 852.34€		- 115 226.28 €	11 556 626.06 €

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, par 27 voix POUR et 6 ABSECTIONS (Véronique VAUTRIN + 1 procuration : Jean-Paul GERAUD, André MEGIAS + 1 procuration : Jean-Paul FRANC, Leila AMROUT + 1 procuration : Bernadette MAUMEJEAN), la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU



Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023



ID : 030-243000593-20231108-DL2023_11_124-DE